

# TROC & PUCES HLHB

LE REGLEMENT DU HENNEBONT-LOCHRIST HANDBALL



## CONDITIONS GÉNÉRALES

1. *La manifestation est ouverte aux professionnels, particuliers, collectionneurs et associations loi 1901 vendant exclusivement des objets d'occasion.*
2. *L'autorisation d'exposer est accordée après réception du bulletin de réservation daté, signé et accompagné du règlement, puis après validation par l'organisateur.*
3. *L'organisateur peut refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la sécurité de la manifestation.*
4. *Conformément à la réglementation, chaque exposant non-professionnel atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers dans l'année civile.*
5. *Chaque exposant doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle ou professionnelle et être en mesure d'en fournir la preuve sur demande.*

## INSTALLATION ET HORAIRES

6. *L'accueil des exposants se fait à partir de 6h00.*
7. *Les exposants s'engagent à :*
  - *Être prêts à accueillir le public dès 8h00,*
  - *Tenir leur stand ouvert jusqu'à 18h00,*
  - *Ne pas remballer avant cette heure,*
  - *Quitter les lieux au plus tard à 19h00, après avoir nettoyé leur emplacement.*

## RESPONSABILITÉ ET SÉCURITÉ

10. *Les objets exposés restent sous la responsabilité exclusive du vendeur (casse, vol, dégradation, etc.).*
11. *Les tables sont prêtées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations.*
12. *Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de vol, détériorations ou tout autre incident survenant durant la manifestation.*

13. *Les enseignes ou affichages à caractère politique, syndical ou religieux sont interdits.*
14. *Chaque exposant doit nettoyer son emplacement et déposer ses déchets triés au point de collecte prévu.*
15. *Le Hennebont Lochrist Handball ne pourra être tenu responsable d'éventuels délits ou incidents survenant durant la manifestation.*
16. *La vente de boissons et la restauration sont strictement réservées à l'association*

## **CONDITIONS FINANCIÈRES ET ANNULATIONS**

16. *Toute annulation par un exposant entraîne l'encaissement total du montant de la réservation.*
17. *L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler la manifestation jusqu'au dernier moment. Dans ce cas, l'intégralité du montant de la réservation sera remboursée.*

## **SIGNATURE**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

*Signature :*

*Fait le :*

*À :*